

SUEZ STRASBOURG

1B PLACE HENRY LEVY (PORT DU RHIN)

SUEZ STRASBOURG

13-15 ROUTE DU ROHRSCOLLEN (NEUHOF)

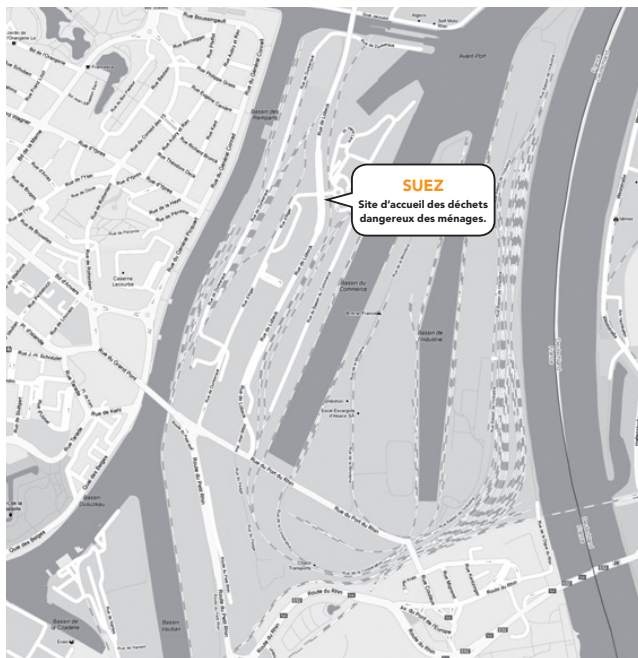
ENVIE STRASBOURG

6 RUE HERRADE (KOENIGSHOFFEN)

RENSEIGNEMENTS : 03 88 60 05 64

Horaires du standard : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h (sauf mardi après-midi)

RENSEIGNEMENTS : 03 88 10 04 30



Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et vendredi	8h30 à 12h30
Samedi	8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et vendredi	13h30 à 17h30
Samedi	8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Horaires d'ouverture

Mercredi	8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Vendredi	13h30 à 17h30
Samedi	8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Prévoyez le temps de déchargement, venez au moins 15 minutes avant la fermeture.

En dehors de ces heures d'ouverture les sites sont inaccessibles au public.

Il est strictement interdit, sous peine de poursuites, d'abandonner des déchets sur place.

DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES



01/2019

N°Infos déchets :
03 68 98 51 90
.....
objectifz.strasbourg.eu



DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

Dans la famille des déchets, il y en a qui sont particulièrement nocifs pour l'environnement. Il s'agit de produits domestiques, d'entretien ou encore de bricolage comme les restes de peinture, les pesticides, les insecticides, les solvants, les décapants...

Ces déchets dangereux ne sont pas collectés avec les ordures ménagères et ne doivent en aucun cas être rejetés au réseau d'assainissement.

L'impact sur l'environnement autant par leur utilisation que par leur traitement peut s'avérer dangereux.

L'idéal serait de s'en passer !

Pas si simple parfois alors posons-nous les bonnes questions pour :

1. MIEUX LES ACHETER
2. MIEUX LES UTILISER
3. MIEUX LES JETER



1. MIEUX LES ACHETER

Avant d'acheter : 1001 astuces !

- UN DÉTARTRANT > LE VINAIGRE BLANC
- UN DÉBOUCHEUR > UNE VENTOUSE
- UN DÉCAPANT > L'HUILE DE COUDE
- UN DÉGRAISSANT > LE SAVON NOIR...

Bannissez de votre jardin herbicides, fongicides, anti-nuisibles, insecticides. Il existe des techniques 100% naturelles pour jardiner autrement et qui n'ont pas d'impact sur le milieu naturel : plantes répulsives, cultures alternées, paillage ou bûchage, eau savonneuse...

Au moment de l'achat :

- Lisez les étiquettes avant d'acheter.
- Préférez le rechargeable au jetable.
- Choisissez des vaporisateurs plutôt que des aérosols.
- Optez pour des produits éco labélisés.
- Achetez si possible uniquement la quantité nécessaire.

2. MIEUX LES UTILISER

Avant utilisation :

- Lisez le mode d'emploi.
- Respectez les dosages préconisés.

Pendant l'utilisation :

- Protégez-vous.
- Respectez les précautions d'emploi.

3. MIEUX LES JETER

Après utilisation :

- Il est strictement interdit de jeter les restes de produits liquides dans le réseau d'assainissement (Article 7 du règlement d'assainissement).

Les déchets toxiques liquides, comme par exemples l'ammoniaque, le liquide de refroidissement, la soude ou encore les restes de peinture..., sont nocifs pour les stations d'épuration. En effet, ils détruisent les bactéries épuratrices, ce qui dégrade la qualité du traitement de l'eau. Les stations ne sont pas conçues pour éliminer de telles substances, ce qui veut dire qu'elles traverseront la filière de traitement et se retrouveront dans les boues d'épuration mais aussi dans le milieu naturel.

- les déchets dangereux des ménages sont à déposer sur des sites spécialisés prévus à cet effet.



INFOS + :

VOUS POUVEZ DÉPOSER CERTAINS DÉCHETS LÀ OÙ VOUS LES AVEZ ACHETÉS. LA REPRISE AUX POINTS DE VENTE CONCERNE NOTAMMENT LES BOUTEILLES DE GAZ, LES AMPOULES BASSE CONSOMMATION ET LES TUBES FLUORESCENTS.

4. MIEUX LES TRAITER

Les déchets déposés sur les sites habilités subissent un traitement spécifique qui permet de réduire leur impact sur l'environnement.

Sont acceptés les déchets ménagers suivants, dans les limites de poids, à savoir 30 kg par an et par foyer, étant entendu que lors d'un apport un usager pourra avoir différents produits :

- | | |
|-----------------------------|-------------------------------|
| • Acides | • Diluants |
| • Mercure | • Produits photo |
| • Amiante-ciment* | • Douteux sans étiquette |
| • Organochlorés | • Graisses, lubrifiants |
| • Bases | • Solvants |
| • Peintures | • Insecticides |
| • Bombes aérosols non vides | • Herbicides |
| • Pesticides | • Réactifs/nitrates/chlorates |
| • Combustibles | |
| • Phytosanitaires | |

* L'amiante-ciment doit être déposé filmé ou en sac fermé pour éviter l'envol de poussières. Utilisez impérativement un film ou un sac transparent.

Bouteilles et cartouches de gaz sont à déposer :

- Chez Envie : 6 rue Herrade.
- Chez SUEZ Strasbourg : 15 route du Rohrschollen.

Extincteurs et produits pyrotechniques :

- Chez ENVIE : 6 rue Herrade.

DÉCHETS INTERDITS

Sont interdits, les déchets issus de l'activité économique, commerciale, artisanale, hospitalière et les déchets dont les détenteurs ne sont pas résidents de l'Eurométropole de Strasbourg, ainsi que tous produits ne figurant pas dans la liste ci-dessus.